

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

DEL2023-016 - Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération en date du 15 février 2023 créant le poste d'adjoint administratif territorial ;

Vu la délibération en date du 15 février 2023 créant le poste d'attaché et fermant le poste de rédacteur principal de seconde classe ;

Vu la délibération en date du 15 février 2023 créant le poste d'adjoint technique territorial ;

Vu la délibération en date du 15 février 2023 créant le poste d'adjoint administratif territorial saisonnier ;

Vu la délibération en date du 15 février 2023 fermant les 6 postes d'agents administratifs territoriaux liés au recensement à la population ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs à partir du 6 mars 2023 comme ci-dessous :

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	3	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif Territorial*	C	4	1
TOTAL		14	10
SECTEUR TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint Technique Territorial	C	5	4
TOTAL		13	12
SECTEUR ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation	C	2	0
TOTAL		2	0
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
TOTAL		1	1
SECTEUR PATRIMOINE			
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1
TOTAL		1	1
TOTAL GENERAL		31	24

*Un poste comptabilisé ne sera ouvert qu'à partir du 1^{er} avril 2023

DELIBERATION PUBLIEE
Le 07/03/2023

Le Maire,
Louis GIBIER




Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 07/03/2023

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON

